



Lettre d'information de SICAE EST N°1 - PARTICULIERS



## Votre SICAE change de nom et d'image, mais pas ses valeurs ...

A compter du 20 juin 2013, la SICAE de RAY CENDRECOURT change de nom et devient **SICAE EST**.

Son identité visuelle s'en trouve modifiée et ce nouveau logo apparaîtra progressivement sur l'ensemble des documents et véhicules.

Cette nouvelle signature « Au cœur de votre énergie » évoque notre proximité, notre engagement, le fait d'être à l'origine de votre énergie.

Les couleurs sont conservées et font référence aux énergies photovoltaïques, hydrauliques, biogaz ...



## Nouveau site internet

Un **ESPACE CLIENT PERSONNALISÉ** est dorénavant disponible sur

[www.sicae-est.com](http://www.sicae-est.com)

Accédez rapidement à vos informations personnelles : type de contrat, vos factures, historique, etc...

- ➔ **Identifiant** : votre n° client SICAE EST
- ➔ **Mot de passe** : le n° de votre dernière facture.

### DE NOUVELLES FONCTIONNALITES

- ➔ Un calendrier des jours EJP/Tempo
- ➔ Un simulateur de consommation
- ➔ Un suivi des coupures pour travaux, sur incident, etc ...



Profitez vite de ces nouveaux services et du paiement en ligne en quelques clics !!!

Brochure disponible en agence ou sur le site internet

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

## Améliorations de la qualité de distribution

SICAE EST a investi plus de **20 millions d'euros** sur les **10 dernières années** pour fiabiliser et moderniser les réseaux de distribution. Elle participe à l'effort économique local par l'emploi direct ou indirect de plus de **10 entreprises prestataires locales ou régionales**. C'est ainsi qu'en 2013, SICAE EST consacre 20 % de son chiffre d'affaires dans l'investissement réseau soit environ 30 km de réseau HTA (20 kV) mis en souterrain.

**Important** : un dispositif visant à diminuer fortement le nombre de micro-coupures a été mis en place sur la zone de Vesoul courant juillet. Après un retour d'expérience, ce dispositif pourrait être étendu à l'ensemble de notre zone de desserte.

### Centrale Thermique de Hortes

La centrale de SICAE EST à HORTES s'agrandit. Après 3 moteurs mis en service en 1996, un dernier moteur de 2 000 chevaux vient d'être ajouté. La puissance électrique totale de l'installation est désormais de 6,6 MW permettant ainsi de secourir les 5 000 clients des 42 communes Haut-Marnaises desservies par SICAE EST. Outre sa fonction de secours, cette centrale peut, lors des pics de consommation électrique en hiver, donner sa pleine puissance en moins de 10 minutes, l'équipement étant géré à distance depuis le poste de conduite situé à VESOUL.



### Evolution tarifaire au 1<sup>er</sup> août 2013

Les pouvoirs publics ont fixé par l'arrêté du 26 juillet 2013, les nouveaux tarifs réglementés de vente de l'électricité en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2013.

#### TARIF BLEU POUR LES CLIENTS RÉSIDENTIELS

Prix hors taxes

ABONNEMENT : puissance souscrite en kVA	Prix de l'abonnement (en € par an)	
	Option Base	Option Heures Creuses
3	38,88	
6	66,72	71,64
9	89,76	97,44
12	135,00	156,12
15	153,84	180,00
18*	176,76	201,24
24*	366,72	420,12
30*	453,96	492,36
36*	522,84	562,68

#### PRIX DE L'ÉNERGIE (en c€ par kWh)

Option Base	Option Heures Creuses	
8,83	Heures Pleines	Heures Creuses
	9,98	6,10

\* l'option base n'est plus proposée pour les puissances souscrites de 18 kVA inclus à 36 kVA

#### TARIF BLEU - OPTION TEMPO POUR CLIENTS RÉSIDENTIELS

Prix hors taxes

Abonnement puissance souscrite (en kVA)	Prix de l'abonnement (en € / an)
9	96,60
12	152,76
15	176,04
18	190,92
24 - 30	471,84
36	583,56



#### PRIX DE L'ÉNERGIE (en c€ par kWh)

JOURS BLEUS		JOURS BLANCS		JOURS ROUGES	
Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
4,40	5,76	7,19	9,07	15,25	44,01
300 jours / an		43 jours / an		22 jours / an	

### Majoration tarifaire dans le cadre de l'Obligation d'Achat pour l'énergie solaire photovoltaïque

Le 31 janvier 2013, les pouvoirs publics ont publié deux arrêtés datant du 7 janvier 2013, venant modifier et compléter celui du 4 mars 2011, fixant les conditions d'achat de l'énergie électrique produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil.

La principale évolution concerne la possibilité de bénéficier d'une majoration de 5 ou 10 % selon les critères d'origine des panneaux au sein de l'Espace Economique Européen. Pour bénéficier de ces majorations, l'arrêté précise que vous devez nous faire parvenir plusieurs documents **avant la mise en service de votre installation**. Ils permettent le contrôle du respect de la réglementation de votre installation. **Des contrôles complémentaires pourront par ailleurs être réalisés après la mise en service.**

Afin de vous aider dans vos démarches contractuelles, et notamment celles visant l'obtention de cette majoration, vous trouverez sur notre site internet [www.sicae-est.com](http://www.sicae-est.com), rubrique Producteurs, des modèles d'attestations et de certificats.



Nous vous demandons de bien prendre connaissance de l'ensemble des documents et de retourner un dossier complet.

### Augmentation de la CSPE au 1<sup>er</sup> janvier 2013

RAPPEL : La loi du 3 janvier 2003 a instauré une contribution appelée « Contribution aux Charges du Service Public de l'Electricité ».

#### Délibération du 9 octobre 2012

Le montant de la contribution due par les consommateurs finaux d'électricité applicable à chaque kilowattheure est fixé à : 0,0135 € au lieu de 0,0105 €.

### Convention de partenariat entre la Fédération de Pêche de Haute-Saône et SICAE EST

SICAE EST va prochainement signer une Convention de Partenariat avec la Fédération de Pêche de Haute-Saône. Conjointement, nous désirons lancer une campagne de sensibilisation sur la pêche à proximité des lignes à haute-tension.

- Quelques rappels :
- Evitez de pêcher près des lignes électriques
  - Tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique pour éviter tout risque d'amorçage (arc électrique),
  - Ne touchez jamais un objet en contact avec une ligne électrique.



Siège Social : 9, Avenue du Lac - 70000 VESOUL - Tél. 03 84 96 81 00 - Fax 03 84 96 81 22

Agence de Jussey : 76, Rue Charles Bontemps - 70500 JUSSEY - Tél. 03 84 68 06 14 - Fax 03 84 68 06 37

Agence de Ray sur Saône : 1, Rue du Sentier - 70130 RAY/SAONE - Tél. 03 84 78 40 45 - Fax 03 84 78 43 44

